

option Activités hippiques, spécialité Accompagnement de randonnées équestres

RNCP2353 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BEPA — Brevet d'études professionnelles agricoles
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture
<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le professionnel qualifié en Accompagnement de randonnée équestre exerce les activités suivantes : – Il prépare et conduit une promenade ou une randonnée en assurant la sécurité et le bien être des cavaliers et des équidés, et il adapte la cavalerie à la diversité du public :

- s'assure de tous les éléments nécessaires à la conduite de la randonnée en sécurité
- prépare la randonnée
- assure l'accompagnement de la randonnée
- contrôle le résultat de l'activité
- Il accueille le public et participe à son animation
- inscrit son action dans une perspective de loisirs, de socialisation ou de développement personnel
- Il gère une écurie et une cavalerie adaptée
- assure les soins quotidiens aux chevaux
- choisit et maintient en condition d'utilisation une cavalerie adaptée à cette activité
- Il participe à la gestion et à la promotion de l'activité de randonnée
- Il participe à la maintenance du matériel et des installations
- Il situe l'entreprise de tourisme équestre dans son environnement

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :

Centres de tourisme équestre : accompagnement, promenade, randonnée équestre.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Le professionnel qualifié en Accompagnement de randonnée équestre est un gestionnaire d'écurie, responsable de l'activité : accompagnateur de tourisme équestre.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP5689

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2353/>